

18.06.2023 - 15:45 Uhr

## GastroSuisse déplore le OUI à la loi sur le climat

Zurich (ots) -

**En acceptant cette loi, le peuple suisse a confirmé l'objectif "zéro net". GastroSuisse approuve également cet objectif ambitieux. En revanche, la loi laisse de nombreuses questions en suspens et pourrait compromettre la stabilité des prix si elle manque l'objectif.**

GastroSuisse s'engage à réduire les émissions de gaz à effet de serre en prodiguant des conseils énergétiques et en aidant ses membres à économiser l'énergie. En conséquence, elle soutient en soi l'objectif "zéro net" du projet de loi adopté. Mais la protection du climat ne doit pas impacter la sécurité énergétique et la stabilité des prix. Et c'est précisément ce qui risque de se produire si les objectifs de la loi sur le climat ne sont pas atteints. Le pourcentage élevé de NON de plus de 40 % reflète les préoccupations de la population. "Le Conseil fédéral devra d'autant plus privilégier une mise en oeuvre réaliste qui tienne pleinement compte de ces risques", résume Casimir Platzer, président de GastroSuisse et hôtelier à Kandersteg. "En outre, l'objectif zéro net des entreprises doit se limiter aux émissions directes et indirectes. Si la Confédération prenait en compte l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement, les électeurs se sentiraient trompés, d'autant plus que le problème n'a pas été soulevé lors la campagne de votation".

### Limitation des certificats Covid aux voyages touristiques

Les électeurs suisses ont également accepté de prolonger certaines dispositions de la loi Covid-19. La Confédération peut ainsi continuer à imposer le certificat Covid-19 en Suisse et pour les voyages touristiques. GastroSuisse regrette cette décision. "Il est prouvé que les certificats Covid n'ont pas contribué à réduire le taux de transmission du virus. En conséquence, une nouvelle restriction d'accès aux établissements de l'hôtellerie-restauration serait dans tous les cas inappropriée", explique Casimir Platzer. En revanche, GastroSuisse est favorable à la possibilité d'utiliser le certificat Covid-19 lors de voyages touristiques internationaux. La liberté de voyager est ainsi préservée. Les explications données par le Conseil fédéral pour les votations confirment que la prolongation doit être appliquée seulement aux voyages à l'étranger. Il serait donc incompréhensible d'exiger à nouveau le certificat en Suisse.

GastroSuisse se déclare satisfaite suite à l'adoption de l'arrêté fédéral sur une imposition spéciale des grands groupes d'entreprises. L'impôt complémentaire va dans le sens de l'OCDE qui préconise l'imposition minimale des grandes entreprises dont le chiffre d'affaires dépasse 750 millions d'euros. Il garantit le prélèvement du substrat fiscal supplémentaire en Suisse plutôt qu'à l'étranger. En cas de NON, cet impôt aurait été prélevé à l'étranger.

Contact:

GastroSuisse, Casimir Platzer, président  
044 377 53 53, [communication@gastrosuisse.ch](mailto:communication@gastrosuisse.ch)

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100007695/100908452> abgerufen werden.